



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Madame, Monsieur,

Passy, le 16 octobre 2023

N/Réf : JMP/ CRG/ AC/2023/988

Objet : Nouveau Pass Scolaire de la communauté de communes.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes a créé un nouveau Pass pour faciliter la pratique sportive et de loisirs des jeunes toute l'année. Afin de simplifier la communication il porte le même nom que l'ancien forfait mis en place par les communes mais c'est désormais la communauté de communes qui propose le nouveau « Pass Scolaire ».

- **Le pass est annuel et proposé au tarif de 200 euros.** La communauté de communes prendra à sa charge 25 % de ce montant ce qui correspond à un budget de 250 000 euros, les exploitants consentiront une réduction de 25 % au-dessus de 500 Pass Scolaires achetés (estimation du nombre de jeunes concernés : + de 5000) ce qui laissera à charge des familles 100 euros.
- **Le pass s'adresse à tous les jeunes de moins de 25 ans scolarisés** dans un établissement d'enseignement reconnu par l'Etat, situé dans le ressort territorial de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (communes concernées : Chamonix-Mont-Blanc, Combloux, Les Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-quartier, Domancy, Les Houches, Megève, Passy, Praz-Sur Arly, St-Gervais-Les-Bains, Sallanches, Servoz, Vallorcine).
- **Des démarches simplifiées :** Les familles se rendent directement aux caisses des remontées mécaniques comme indiqué dans le flyer joint. Les lieux d'achat ont été définis selon la commune de référence d'habitation ou à défaut de domiciliation de l'établissement scolaire.

Pour tout renseignement complémentaire un mail peut être envoyé à l'adresse suivante : pass-scolaire@ccpmb.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président,
Jean-Marc PEILLEX

Tél. : 04 50 78 12 10
accueil@ccpmb.fr
ccpmb.fr

648, chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY